



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept-mars à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaient présents :

M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat donne procuration à André Sauzède.

M. Alain Héraud donne procuration à Véronique Martin.

Mme Janet Zaragoza donne procuration à Martine Villeneuve.

M. Jean-Christophe Morandini donne procuration à Jean-Claude Mercier.

M. Frédéric Brauge.

M. Philippe Renier.

Mme Clémentine Bouvier.

Mme Marie-Claire Balsan.

M. Grégory Fernandez donne procuration à Grégory Theron.

Mme Jennifer Euzet.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PANAFIEU.

DEL2022_010 - Aménagements paysagers – RD40 entrée route de Nîmes – convention avec le département du Gard

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le département projette de réaliser des aménagements paysagers du carrefour entre la RD40 et la 40D Entrée Est de Calvisson.

Il convient que la commune et le département signent une convention afin de préciser les modalités de financement, d'intervention et d'occupation du domaine public ainsi que les domaines de responsabilités du département et de la commune dans le cadre de la réalisation de ces aménagements paysagers.

La convention est annexée à la délibération (annexe 6).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, entre le département et la commune, relative aux aménagements paysagers du carrefour entre la RD40 et la 40D entrée de Calvisson.

Vote :

| | |
|----------------|----|
| Présents | 19 |
| Procurations | 05 |
| Nombre de voix | 24 |
| Pour | 24 |
| Contre | 00 |
| Blancs | 00 |

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,

André SAUZEDE

